

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 26.01.2022

---

### CENTRE DE DÉCLARATION AU SUJET DES EXPERTISES DE L'AI

#### Graves défauts de qualité des expertises médicales

**Il ressort d'une évaluation du Centre de déclaration en matière d'expertises de l'AI que certains instituts d'expertise et expert-e-s maintes fois cités n'ont pas respecté certaines conditions de base essentielles à l'établissement d'une expertise. La grande majorité des personnes concernées fait état d'un mauvais climat lors de l'entretien, du désintérêt à leur égard et de manquements dans le déroulement de l'entretien. Par conséquent, l'association faitière des organisations de personnes handicapées demande à la commission d'assurance qualité, qui fait office d'organe de surveillance, ainsi qu'aux responsables au sein de l'AI d'analyser la collaboration avec les instituts d'expertise et les expert-e-s qui ne respectent pas les standards de qualité minimaux.**

Les expertises médicales jouent un rôle déterminant dans l'évaluation de la capacité de travail des personnes en situation de handicap et donc aussi de leurs droits à une rente de l'AI. C'est pourquoi il est d'une très haute importance que le processus d'expertise soit équitable. Or, l'évaluation des déclarations faites par des personnes assurées entre fin février 2020 et fin octobre 2021 met en évidence de graves défauts de qualité de la part de certains instituts d'expertises et expert-e-s épinglés par un grand nombre de personnes assurées. 74% des personnes concernées qualifient le climat durant l'entretien de très mauvais ou mauvais. 87% d'entre elles signalent même que les expert-e-s ne se sont aucunement ou quasiment pas intéressés à leur atteinte à la santé, leur handicap ou toute autre limitation de leurs capacités. Dans un mauvais climat lors de l'entretien, sans intérêt manifesté à l'égard de la personne examinée et avec des manquements dans le déroulement de l'entretien, il n'est en effet pas possible d'établir des expertises qui soient d'une qualité suffisante.

#### Nouvelles dispositions de l'AI certes importantes, mais insuffisantes à elles seules

Les nouvelles réglementations des expertises médicales, p. ex. l'amélioration de la transparence par l'enregistrement sonore de l'entretien d'expertise, doivent être saluées. « Les nouveautés applicables depuis le 1.1.2022 n'améliorent toutefois pas à elles seules la situation de l'ensemble des personnes assurées », dit Petra Kern, cheffe du Département Assurances sociales chez Inclusion Handicap. « Les instituts d'expertise et les expert-e-s douteux sont connus de tous. Il convient donc d'analyser la collaboration avec eux. Les cas basés sur leurs expertises doivent être passés au crible et le droit à la rente des personnes concernées est à réexaminer ». Inclusion Handicap s'engage afin que la commission d'assurance qualité des expertises médicales, qui vient d'être créée, définisse les critères et processus d'expertise de sorte à faciliter l'éviction des expertises d'une qualité insuffisante.

#### Soutien aux personnes concernées lors de l'attribution des expertises AI

Les expertises sont trop souvent attribuées et rédigées dans le but qu'il n'en résulte si possible aucune rente AI. Selon la nouvelle réglementation applicable depuis le 1.1.2022, les expertises monodisciplinaires de l'AI ne donnent lieu à une procédure de conciliation que si la personne se prononce activement contre l'expert-e désigné-e par l'AI. Or, cela ne change malheureusement pas grand-chose au fait que certains offices AI attribuent les mandats d'expertise de façon volontairement axée sur le résultat. Il est d'autant plus important que les personnes assurées aient le moyen d'éviter les expert-e-s peu sérieux. À cette fin, Inclusion Handicap met à disposition sur son site Web, avec effet immédiat, des [informations et aides](#) concernant le processus d'attribution des expertises et la marche à suivre en cas de récusation de l'expert-e.

#### Renseignements

Petra Kern, cheffe du Département Assurances sociales Inclusion Handicap  
[petra.kern@inclusion-handicap.ch](mailto:petra.kern@inclusion-handicap.ch), 079 714 07 37



### **Infobox Centre de déclaration**

Des articles parus dans les médias fin 2019 ont mis en lumière de façon réitérée un certain nombre de dysfonctionnements dans le domaine des expertises médicales. Ils ont donné lieu à plusieurs interventions politiques au Parlement. Par la suite, le conseiller fédéral Alain Berset a annoncé le lancement d'une enquête externe chargée d'analyser ces dysfonctionnements et de déterminer les mesures à prendre. Les résultats sont disponibles depuis l'automne 2020. Inclusion Handicap a salué le lancement de cette analyse externe et mis en ligne, début 2020, un Centre de déclaration en matière d'expertises de l'AI. Entre février 2020 et octobre, plus de 700 déclarations ont été recensées, émanant de personnes assurées, de leurs représentant-e-s légaux et médecins traitants. L'évaluation de 613 déclarations effectuées par des personnes assurées entre fin février 2020 et fin octobre 2021 a permis de détecter un grand nombre de dysfonctionnements. Le rapport, dont certains passages ont été noircis pour des raisons de protection des données, peut être obtenu [ici](#). [Le Centre de déclaration reste opérationnel.](#)

**Inclusion Handicap** est la porte-parole des quelque 1,7 million de personnes en situation de handicap en Suisse. L'association faîtière des organisations d'aide aux personnes handicapées s'engage, au niveau politique, pour l'inclusion de toutes les personnes handicapées ainsi que pour le respect de leurs droits et de leur dignité. Inclusion Handicap rassemble 22 associations et organisations d'aide aux personnes handicapées actives à l'échelon national ou dans une région linguistique, défend les intérêts des personnes handicapées et leur propose des conseils juridiques. Les positions politiques sont élaborées en partenariat avec [les 22 organisations membres](#).

#### **Les organisations membres d'Inclusion Handicap sont:**

ASPr-SVG Association Suisse des Paralysés | Polio.ch | Asrimm | autisme-suisse | FRAGILE Suisse | COLISA (Conférence nationale suisse des ligues de la santé) | inclusione handicap ticino | insieme Suisse | Mucoviscidose Suisse | PluSport | pro audito Suisse | Procap | Pro Infirmis | Pro Mente Sana | Fédération suisse des aveugles et malvoyants (FSA) | Fédération suisse des sourds (FSS) | Société suisse de la sclérose en plaques | Association suisse des paraplégiques | Fondation suisse pour l'enfant infirme moteur cérébral | Union centrale suisse pour le bien des aveugles (UCBAveugles) | Sonos – Association suisse des organisations des sourds et malentendants | Association Dyslexie Suisse | Association Cerebral Suisse